

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 janvier 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Michel LHOUTELLIER ayant donné pouvoir à Jacques COUILLAUD
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie MOREL

LA HAYE FOUASSIÈRE

DÉCISION n° 2025-02-10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2025

AFFAIRES GÉNÉRALES

Information sur les décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil municipal

Vincent MAGRÉ expose :

L'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire doit rendre compte, lors des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il prend dans le cadre de la délégation accordée par ce dernier par la délibération 2020-06-07.

Par conséquent, vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises dans le cadre de la délégation :

Au titre du point 3° - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres :

- Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle de pratique et stockage sur le site du Moulin des Landes, la collectivité a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée
Au total, 8 offres ont été transmises et déclarées recevables.
À la suite du Rapport d'Analyse des Offres réalisé par les services et l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 10 janvier 2025, il a été fait le choix de retenir le candidat YAKHA'D ARCHITECTURE pour un montant de 40 275.00 € HT (soit un montant d'honoraire de 8,95 %)
- Dans le cadre de l'installation de la bibliothèque municipale dans le « pôle culturel », la collectivité a lancé une consultation en procédure adaptée pour la fourniture et la pose de mobilier.
Au total, 5 offres ont été transmises et déclarées recevables.

À la suite du Rapport d'Analyse des Offres réalisé par les services, il a été fait le choix de retenir :

- Pour le lot 1 : Rayonnage et bacs : WF EDUCATION pour un montant de 35 523,60 € HT
- Pour le lot 2 : Banque d'accueil prêts et retours : IDM pour un montant maximum de 3 694 € HT.
- Pour le lot 3 : Boîte extérieure de retours : BIBLIOTHECA pour un montant de 4 495 € HT.
- Pour le lot 4 : Assises enfants : WESCO pour un montant de 1 541,32 € HT.
- Pour le lot 5 – Meubles à périodiques : IDM pour un montant maximum de 3 198,34 € HT.

Au titre du point 7° - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

- 20/12/2024 : Changement de section d'une concession – emplacement L-4-14
- 21/01/2025 : Achat de concession – cavurne 28 - pour une durée de 15 ans
- 21/01/2025 : Achat de concession – emplacement L-5-2 pour une durée de 50 ans
- 20/01/2025 : Modification de durée de concession – emplacement H-1-12 : 30 ans

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

PREND ACTE de cette information.

La Haye-Fouassière, le 06/02/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MAIRIE DE LA HAYE-FOUSSIERE' at the top and '44 - LOIRE-ATLANTIQUE' at the bottom, surrounding a central coat of arms.

Le secrétaire de séance
Jean-Marie MOREL



The image shows a handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a horizontal line at the end.